

## À quoi servent les per capita versés aux instances de la CSN?

Une partie de nos cotisations syndicales est versée à différentes instances de la CSN.

Instance	Mode de calcul	Montants réels (2022)
CSN	0,72 % du salaire de base	1 116 380 \$
FNC	0,63 % du salaire total	1 108 543 \$
FDPSP (FNC)	0,1 % du salaire total	175 959 \$
Conseils centraux	0,057 % du salaire de base (moins Moncton)	88 779 \$
Total	Environ 66 % des cotisations en 2022	2 489 661 \$

À quoi servent ces sommes?

La réponse large :

Nos cotisations servent à soutenir la CSN, organisation solidaire qui se définit comme suit sur son site web :

*Fondée en 1921, la CSN est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. À ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui intéressent la société québécoise. Elle est composée de près de 2000 syndicats. Elle regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec, mais également sur l'ensemble du territoire canadien.*

Plus concrètement :

Notre affiliation à la CSN nous donne accès gratuitement à différents services-conseils : comptabilité et vérification, ergonomie, juridique, divers experts sur une foule de sujets, santé et sécurité au travail, communications, MCE Conseils (soutien stratégique pour la création et le maintien d'emploi, analyses sectorielles, analyse/redressement budgétaires d'entreprises), etc.

Plus précisément, les services suivants sont offerts par les différentes composantes de la centrale.

CSN :

- Fonds de défense professionnelle :
  - aide financière aux travailleurs en grève ou en lock-out et à ceux qui sont congédiés pour activités syndicales;

- prise en charge des frais juridiques en lien avec des congédiement pour activités syndicales ou des poursuites lors de grève ou de lock-out;
- aide aux syndicats en consolidation
- aide lorsque des travailleurs veulent se syndiquer.
- aide aux syndicats qui ont des installations dans plusieurs villes (remboursements des frais de déplacements, d'hébergement, etc.) lors des réunions des instances (programme des syndicats provinciaux)
- Appui de conseillers à la mobilisation et aux communications;
- Service de défense des accidentés (la CSN représente tout le dossier sans frais additionnels)
- Service de recherche ( mémoire sur le renouvellement de la licence de Radio-Canada) et autres mémoires
- Service d'actuaire (régime de retraite et assurances collectives)
- Service de soutien à la négociation (équité salariale, structure salariale, évaluation des emplois, etc)
- Service de prévention en santé sécurité (ergonomie, qualité de l'air, risques au travail, etc)
- Service juridique (avocats conseils en droit du travail, droit corporatif, tribunaux administratifs, représentations devant les tribunaux supérieurs lors de contestation de décisions arbitrales, suivi et analyse des divers projets de loi, veille juridique, etc)
- Représentations politiques pour la modification ou l'amélioration de diverses lois ou dossiers politiques ayant un impact sur les travailleurs
- Remboursement des frais de l'arbitre de grief dans les dossiers de congédiement

#### FNC :

- Deux conseillers syndicaux à plein temps : Sophie Fontaine et Julien Boucher (conseiller juridique)
- Diverses formations pour les militants (p. ex. : santé et sécurité dans le Code fédéral, suivi des victimes de lésions professionnelles, griefs, négociation, etc.)
- Fond de défense professionnel des syndicats participants (FDPSP) : prestations aux syndicats de la FNC participants en cas de grève ou lock-out
- Accompagnement des syndicats lors de la productions de mémoires, accompagnement dans les commissions parlementaires, accompagnement lors des représentations devant le CRTC, etc.
- Représentations politiques pour les syndicats du secteur des communications et de la culture, représentations lors des consultations budgétaires des gouvernements, etc.

#### Conseils centraux :

- Formation pour les militants (p. ex. : délégué syndical, exécutif syndical I et II, trésorerie, secrétariat, santé et sécurité au travail, etc.)
- Présence d'un conseiller syndical à la mobilisation lors de la préparation de la négociation et de la négociation elle-même des syndicats
- Soutien lors d'événements de mobilisation (présence de conseillers, logistique, moyens de visibilité, objets de mobilisation, etc)

- Soutien lors des assemblées générales (présence de conseiller, logistique)